

54VH
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats
Au capital de 240 000 euros
Siège social : 54 avenue Victor Hugo
75016 PARIS
931 455 299 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 30 JANVIER 2026**

Nous soussignés :

	Nombre de parts
- Madame Virginie VERCARMER-FONTANES titulaires de 174 999 parts sociales de catégories A n° 1 à 174 999	174 999
- La Société LACOURTE et Associés, représentée par M. Bertrand LACOURTE titulaire d'1 part sociale de catégorie B n° 175 000	1
- Monsieur Alexis CATTEAU titulaires de 65 000 parts sociales de catégorie A n° 175 001 à 240 000	65 000
Soit un total de parts	240 000

Agissant en qualité de seuls associés de la Société 54VH avons pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident de transférer le siège social du 54 avenue Victor Hugo – 75016 PARIS au 186 boulevard Pereire – 75017 PARIS, et ce à compter du 01 février 2026.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision précédente, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4. Siège social

Le siège social est fixé : 186 boulevard Pereire – 75017 PARIS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

Les associés décident de conférer tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce et de l'ordre des Avocats de Paris.

*

Le présent acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

**Pour la SELAS LACOURTE et Associés
M. Bertrand LACOURTE**



**Madame Virginie VERCAMER-
FONTANES**



**Monsieur
Alexis CATTEAU**

